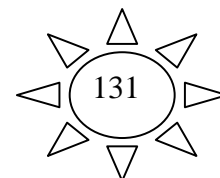


COMMUNE DE SAINT-GRAVE

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 NOVEMBRE 2014



PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil quatorze, le six novembre, le Conseil municipal, dûment convoqué, le 29 octobre s'est réuni à la Mairie, sous la Présidence de **Madame COLINEAUX Marie Odile, Maire**

PRESENTS : MM GUEMENE Henri – BROHAN Paul – GUITTON Ludovic – NEVOUX Claude – LE CARS Yannick – LOYER Dominique – DUBOIS Alain – AUTRAN Thierry – GUEHO Cyril – DEPEIGE Fabrice – LE RAY Marie Thérèse – DE LA BOUILLERIE Sybille – PIQUET Jocelyne – CAUDARD Marie Thérèse

SECRETARE : M. GUEHO Cyril



Nombre de conseillers :
En exercice : 15
Présents : 15
Votants : 15

20 h - Intervention de M. PLANTEC de la Trésorerie de Questembert, qui fait un résumé du fonctionnement d'un budget en général au sein d'une commune, en donnant les grandes lignes de la section de fonctionnement et d'investissement, détail des dépenses et des recettes.

Au vu d'un résumé de l'analyse financière 2013, Les propos de Mr PLANTEC montrent que la Commune présente une capacité d'auto financement en augmentation malgré les recettes fiscales moins importantes que la moyenne, que le taux d'endettement par habitant se résorbe.

Mr PLANTEC après avoir répondu aux questions de l'ensemble du Conseil a quitté la salle vers 22 heures.



Madame le Maire demande à l'ensemble du Conseil Municipal de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

2014_11_09: Kit sportif

Le compte rendu de la réunion du 2 octobre 2014 est approuvé à l'unanimité.

Une remarque est toutefois formulée concernant la mise en place d'une poubelle à l'entrée du cimetière demandé par certains élus pour l'année et non, juste pour la Toussaint comme il a été indiqué sur le compte-rendu. Les services communaux feront le nécessaire dans les prochains jours.

2014_11_01 DESIGNATION DELEGUES au Syndicat Mixte d'Aménagement du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de l'Oust

Conformément à la demande de la Préfecture, il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant et d'annuler la délibération du 22 mai 2014 dans laquelle l'ensemble du Conseil Municipal souhaitait le retrait de la Commune du Syndicat Mixte du Grand Site Naturel de la Basse Vallée de L'Oust à compter du 1^{er} janvier 2015.

Et Conformément aux statuts du Comité Syndical, il convient de désigner deux délégués titulaires et un suppléant pour chaque commune membre afin de siéger au sein de cette instance et de procéder à l'élection du Président.

Après l'élection, la Commune doit adresser sa demande de retrait au siège du syndicat et conformément aux dispositions de l'article L 5211-19 du Code général des collectivités territoriales, le retrait est subordonné à l'accord des conseils municipaux membres du syndicat.

Le Conseil Municipal de chaque commune membre dispose d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération de l'organe délibérant au maire pour se prononcer sur le retrait envisagé.

Le Conseil municipal après en avoir délibéré, désigne les membres comme suit :

Délégués Titulaires : **L. GUITTON – F. DEPEIGE**

Délégué Suppléant : **D. LOYER**

2014_11_02_REHABILITATION MAIRIE – MISSION SPS – CHOIX DU CABINET

Dans le cadre de la réhabilitation de la Mairie avec mises aux normes électriques et accès handicapés, plusieurs entreprises vont travailler en même temps sur le chantier et de ce fait, il est nécessaire de faire intervenir des cabinets compétents sur la notion SPS : Mission coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé.

Une demande de devis à été adressée à trois cabinets : l'APAVE, SOCOTEC et M. GUEGAN.

Au vu des chiffres présentés, l'ensemble du conseil après en avoir délibéré décide de retenir le cabinet GUEGAN Patrick de Locoal Mendon pour la mission Sécurité et Protection Santé pour un montant de 840.00 € HT – 1 008.00 € TTC. Il charge Madame le Maire de régler les formalités liées à cette décision.

2014_11_03_REHABILITATION MAIRIE – CONTROLES TECHNIQUES – CHOIX DU CABINET

Après avoir rencontré Mr FRETIGNE de la DDTM, il ne serait pas nécessaire de prendre l'ensemble des missions (contrôles techniques) pour la réhabilitation de la Mairie, s'agissant d'un établissement de catégorie 5 ces missions ne sont pas obligatoires. Par contre il est conseillé de garder la mission VIE (Vérification initiale des installations électriques conformément au décret en vigueur)

Des demandes de devis avaient été adressées à trois cabinets : APAVE, SOCOTEC et VERITAS.

Au vu des chiffres qui ont été présentés, les membres du Conseil Municipal après en avoir délibéré retiennent le cabinet : SOCOTEC de Vannes pour la mission VIE d'un montant de 275.00 € HT - 330.00 € TTC. Madame le Maire est chargée de régler les formalités liées à cette décision.

2014_11_04_CONCOURS MAISONS FLEURIES - PRIX

Le concours maisons fleuries édition 2014, la remise des prix se fera à la cérémonie des vœux 2015.

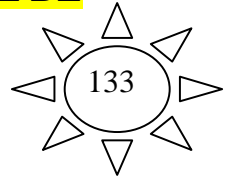
Les prix 2014 étaient les suivants :

1^{er} prix : 40 € - 2^{ème} et 3^{ème} prix : 30 € - 4^{ème} prix : 25 € - 5,6 et 7^{ème} prix : 20 € - 8, 9 et 10^{ème} prix : 15 €

Les bons d'achats sont à valoir auprès de Patricia HAMON de Malansac et Jocelyn HEMERY à Peillac.

Après avoir délibéré à l'unanimité l'ensemble du Conseil municipal valident le montant des prix à l'identique pour 2015.

2014_11_05_FRAIS DE FONCTIONNEMENT DE L'ECOLE PUBLIQUE DE QUESTEMBERG



La demande de participation de la commune pour les frais liés au fonctionnement de l'école publique de Questembert pour l'année 2013/2014 s'élève à 1 095.24 euros. Ce chiffre concerne la scolarité de deux enfants (soit 547.62 euros par enfant)

Le Conseil Municipal après avoir pris connaissance du montant valide la participation.

2014_11_06 AUTORISATION DE GESTION DES COLLECTIONS DE LA MEDIATHEQUE

Les documents de la médiathèque de SAINT-GRAVE, acquis avec le budget municipal sont propriété de la commune et sont inscrits à l'inventaire.

Pour que les collections proposées au public restent attractives et répondent aux besoins de la population, elles doivent faire l'objet d'un tri régulier selon les critères ci-dessous :

- ✓ l'état physique du document, la présentation, l'esthétique
- ✓ le nombre d'exemplaires
- ✓ la date d'édition (dépôt légal il y a plus de X années)
- ✓ le nombre d'années écoulées sans prêt
- ✓ le niveau intellectuel, la valeur littéraire ou documentaire
- ✓ la qualité des informations (contenu périmé, obsolète)
- ✓ l'existence ou non de documents de substitution

Le conseil municipal autorise le responsable de la médiathèque à sortir ces documents de l'inventaire et à les traiter selon les modalités qui conviennent :

- ✓ Suppression de la base bibliographique informatisée ou du cahier d'inventaire (indiquer la date de sortie)
- ✓ Suppression de toute marque de propriété de la commune sur chaque document
- ✓ Suppression des fiches

Selon leur état, les documents éliminés du fonds de la bibliothèque pourront :

- ✓ Être jetés à la déchetterie
- ✓ Donnés à un autre organisme ou une association
- ✓ Vendus

Dans le cas d'une vente, le conseil municipal décide que les sommes récoltées seront reversées à la médiathèque.

Suite à chaque opération, un état sera transmis à la municipalité par le responsable de la médiathèque précisant le nombre de documents éliminés et leur destination. Ces données seront incluses dans le rapport d'activité annuel de la bibliothèque.

Cette opération devant être effectuée régulièrement au cours de l'année, cette délibération a une validité pour la durée du mandat.

2014_11_07 SUBVENTION Comité d'Œuvres Sociales Intercommunal

Le COSI a pour but de contribuer, par des moyens appropriés à la création, au développement et à la gestion des œuvres sociales en faveur du personnel des communes membres du canton de Questembert et Rochefort en terre. Cela regroupe environ 175 agents, enfants de moins de 12 ans 100, et 30 agents retraités.

Les membres de ce comité sont composés d'agent de chaque commune.

Chaque commune verse une cotisation annuelle pour chaque agent de sa commune.

Lors de son assemblée du 23 septembre, les membres du COSI, proposent :

- L'adhésion de chaque commune à 24 euros par agent (**7 agents concernés**)
- que soit versée aux agents une prime de fin d'année de 1 274.00 euros (soit 1,1 % d'augmentation, suite à la hausse du SMIC) au prorata du temps de présence de chaque agent.

Les membres du Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décident de valider les points suivants comme suit :

- **la cotisation de la commune de 24 euros par agents, 15 voix pour**
- **versement de la prime de fin d'année de 1 274.00 euros par agent au prorata du temps de présence, 8 voix pour et 7 abstentions.**

KIT SPORTIF

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal de la demande de subvention de l'entente Morbihannaise du sport scolaire. Association financée en partie par le Conseil Général a pour but de prêter des kits de matériels sportifs aux écoles du département qui en font la demande. Cette participation de 0.15 euros/habitants permet de renouveler le matériel. Après renseignement auprès de la directrice, l'école St Magdeleine utilise ce kit.

L'ensemble du Conseil Municipal souhaite quelques renseignements complémentaires avant de se prononcer.

Le secrétariat est en charge de se renseigner auprès de l'école sur le contenu du kit et le temps d'utilisation. Les renseignements seront donnés au prochain conseil qui pourra se prononcer.

2014_11_08_ MODIFICATION FONCTIONNEMENT INSCRIPTION CANTINE

Lors d'un précédent conseil, il avait été évoqué de modifier le fonctionnement des inscriptions cantine. Le système actuel d'achat de tickets de cantine auprès de la mairie, avec réservation auprès de l'école la vieille n'est plus adapté, suite à la hausse des effectifs cantine et la demande de l'école de ne plus s'occuper des tickets.

Un courrier va être adressé aux familles les informant de ce nouveau fonctionnement à compter du 1^{er} janvier 2015. Un planning de réservation sera disponible sur le site de la Commune il pourra être téléchargé et remis par divers moyens recensés dans le courrier. Une facture sera éditée en fin de mois et adressée aux familles. Le prélèvement automatique sera proposé en complément des autres modes de règlements (chèque, espèces).

L'ensemble du Conseil municipal retient le choix de réservation au mois et valide le règlement cantine comme il est présenté.

PROJET : AIRE DE JEUX SUR LA COMMUNE

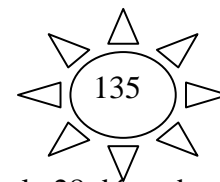
M. DEPEIGE présente le dossier concernant un projet d'aire de jeux sur la Commune.

Après avoir reçu la société MEFRAN de Campénéac, qui propose que la Commune de Saint Gravé serve de commune pilote pour la pose d'une aire jeux comprenant : une structure toboggan, et 3 jeux ressorts, revêtement spécial et clôture pour un montant d'environ 20 961.00 euros HT (remise d'environ 30% si la commune est pilote). jeux en aluminium et inox, garantis 20 ans, sol garanti 10 ans.

Après discussion, l'ensemble du Conseil Municipal 12 voix pour, 2 contre et 1 abstention souhaite la poursuite du projet. Contacter deux autres sociétés afin d'obtenir d'autre devis pour comparer les prix, le projet sera revu au prochain conseil municipal.

QUESTIONS DIVERSES

- **Réhabilitation Mairie** : M. GUEMENE en charge des travaux fait un résumé des différentes réunions avec les services de l'état et l'architecte sur l'avancée du projet de réhabilitation de la Mairie, un premier plan est présenté. Prochaine réunion de la commission travaux avec l'architecte le samedi 25 novembre 2014.
- **Natura 2000** : Mme PIQUET informe les membres du Conseil de sa proposition, de prendre la présidence du Comité de Pilotage de Natura 2000 suite à la vacance du poste.



- **11 novembre** : Madame le Maire informe les membres des commémorations du 11 novembre, présence souhaitable suivant disponibilité.
- Mme le Maire informe les membres du concert de harpe de Muriel SCHREIDER, le 28 décembre prochain à l'église
- M. NEVOUX tenait à signaler qu'il fallait que les administrés jouent le jeu pour que la Boulangerie soit viable.
- **Distribution du bulletin et flash info** : le conseil municipal a pris connaissance des montants proposés pour la distribution du bulletin ou flash info par néo emploi et la poste.
- **Projecteurs au stade** : après le réglage des projecteurs au stade la semaine dernière il s'avère que les ampoules ne sont pas adaptées. La demande sera remontée à la SADER.
- Un conseiller demande que les fossés soient curés. Madame le Maire dit qu'il faut faire appel à une entreprise, à voir au prochain budget.

**La séance est clôturée à 23h55
après avoir délibéré sur les points numérotés
de 2014_11_01 à 2014_11_08**

M.-O. COLINEAUX

H. GUEMENE

P. BROHAN

L. GUITTON

C. NEVOUX

Y. LE CARS

D. LOYER

A. DUBOIS

T. AUTRAN

C. GUEHO

F. DEPEIGE

M.-T. CAUDARD

M.-T. LE RAY

J. PIQUET

S. DE LA BOUILLERIE